

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°19 du 27 avril 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°14

INSTRUCTION N° 0-8357-2012/DEF/EMM/ROJ
modifiant l'instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 relative à la désignation au commandement.

Du 16 avril 2012

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».

INSTRUCTION N° 0-8357-2012/DEF/EMM/ROJ modifiant l'instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 relative à la désignation au commandement.

Du 16 avril 2012

NOR D E F B 1 2 5 0 5 3 0 J

Précédent Modificatif :

Instruction n° 0-41601-2010/DEF/EMM/ROJ du 18 octobre 2010 (BOC N° 48 du 10 novembre 2010, texte 16) modifiée.

Texte modifié :

Instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 (BOC N° 33 du 12 août 2010, texte 21 ; BOEM 113.2) modifiée.

Référence de publication : BOC N°19 du 27 avril 2012, texte 14.

L'instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 est modifiée comme suit :

Dans l'annexe IV.

Ajouter le point 6. suivant :

« 6. DÉCISION DU COMMANDANT DES FORCES SOUS-MARINES ET DE LA FORCE OCÉANIQUE STRATÉGIQUE.

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.	FORMATION D'APPARTENANCE.
Groupe des sous-marins de Cherbourg.	Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque.

».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Stéphane VERWAERDE.